

UNIVERSITÉ DE NANTES

U.F.R. LETTRES ET LANGAGES  
DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

GUIDE DE L'ETUDIANT

**C.A.P.E.S. & AGREGATION**

**PHILOSOPHIE**

**Année universitaire 2012 - 2013**

**DATE DE RENTREE :**

**Mardi 11 septembre 2012 (détail page suivante)**

# CALENDRIER RENTREE CAPES - AGREGATION

## Mardi 11 septembre

### CAPES-Agrégation : séances de rentrée salle 342

- 14 h 00 : Ecrit-Dissertation/Explication (A. Grandjean)
- 15 h 00 : Oral Leçon (A. Grandjean)
- 16 h 30 : Oral Textes (F. Guénard)

## Mercredi 12 septembre

### Agrégation : séances de rentrée salle 342

- 9 h 00 : Bergson (F. Calori)
- 10 h 00 : Hobbes (F. Guénard)
- 11 h 00 : La Forme (P. Beck & F. Schmitz)
  
- 13 h 30 : Leçon sur programme : La Métaphysique (A Grandjean)
- 14 h 30 : Texte français : Platon (A Giavatto)
- 15 h 30 : Texte français : Duhem (F Schlmitz, V Jullien)
- 16 h 30 : Langues étrangères (P Taranto ...)

## Samedi 22 septembre

- 9h : Dissertation sur table, Capes et hors programme Agrégation (A. Grandjean)

# Sommaire

## **CALENDRIER RENTREE..... p. 2**

### **1. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE**

Présentation du Département .....	p.5
Cadre administratif .....	p.5
Organisation du Département et Enseignants travaillant dans le Département.....	p.6
Enseignements assurés par le Département .....	p.7
Adresses utiles .....	p.8

### **2 - PARTIE SPECIFIQUE - Concours**

Préparation .....	p.10
Inscriptions et calendrier des concours .....	p.10
<b>CAPES de Philosophie</b>	
Epreuves .....	p.11
Préparation.....	p.12
<b>AGREGATION de Philosophie</b>	
Epreuves .....	p. 13
Programme (session 2012 .....	p.14
Préparation.....	p.15

### **3 - BIBLIOGRAPHIE ..... p.19**

### **4 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Sigles de l'Université.....	p. 23
Informations administratives.....	p. 24
Calendrier universitaire 2011 - 2012.....	p. 26

- 1 -

# PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Adresse

U.F.R. Lettres et Langages  
Département de Philosophie  
Chemin de la Censive du Tertre  
B.P. 81227  
44312 – NANTES Cedex 3.

☎ 02 40 14 10 44

fax 02 40 14 10 48

e-mail : [secretariat.philosophie@univ-nantes.fr](mailto:secretariat.philosophie@univ-nantes.fr)

site du Département : <http://www.univ-nantes.fr/philo>

site du Centre Atlantique de Philosophie (CAPHI) <http://caphi.fr>

site enseignement du département : <http://ifac.univ-nantes.fr>

**Les étudiants doivent régulièrement consulter leur adresse courriel universitaire.**

**Toutes les informations importantes de l'Université ou du Département sont consultables sur le site.**

## Présentation du Département

L'enseignement de la philosophie tel qu'il est assuré par le Département de Philosophie de l'Université de Nantes permet d'acquérir des qualités de réflexion et de structuration de la pensée, d'analyse des questions et des connaissances, d'écriture et d'expression.

Cet enseignement rigoureux prépare les étudiants qui le souhaitent aux concours de recrutement des professeurs, spécialement à l'agrégation de philosophie, et, sous réserve d'une formation complémentaire, au concours de recrutement des professeurs des écoles.

La discipline de pensée qu'implique l'apprentissage de la philosophie et les qualités qu'elle permet de développer sont également un atout précieux pour ceux qui ne se destinent pas à l'enseignement, mais à diverses carrières dans l'administration, les métiers de la culture et de la communication, les métiers du secteur social, etc.

## Contenus de l'enseignement

L'enseignement de la philosophie assuré par le Département est schématiquement organisé en trois grands blocs : philosophie générale (métaphysique et philosophie morale et politique, philosophie de l'art), histoire de la philosophie, logique et philosophie des sciences. A cela s'ajoute une préparation spécifique aux deux types d'exercice caractéristiques de la discipline : la dissertation et l'explication de texte.

Cet enseignement peut sembler austère au premier abord, et l'importance accordée à l'histoire de la philosophie, quelque peu aride. Cependant, il faut insister sur le fait qu'il n'est pas possible d'élaborer une pensée originale et solide avant d'avoir longuement fréquenté les grands auteurs que la tradition a retenus. Le premier devoir d'un étudiant est donc de lire et de travailler ces auteurs, même lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement. Il va de soi, d'autre part, qu'il n'y a pas de réflexion philosophique sans ouverture à d'autres champs disciplinaires. De nombreuses options sont proposées dans cette optique. La pratique d'une langue est obligatoire (allemand, anglais, espagnol, grec, latin).

## Accueil et conditions d'études

Le Département de Philosophie offre un cadre propice à des études sérieuses et fructueuses grâce avant tout à une importante bibliothèque de département qui complète ce qui est disponible à la Bibliothèque Universitaire.

Les effectifs, qui restent raisonnables, permettent d'avoir aisément des contacts avec les enseignants.

## Perspectives professionnelles

Abstraction faite des carrières de l'enseignement, les principales possibilités professionnelles qui s'offrent aux étudiants de philosophie sont : l'ensemble des concours de la fonction publique, les métiers du livre (édition, documentation, librairie, bibliothèque), de la communication (journalisme, relations publiques, publicité), de la gestion et de l'administration des entreprises, de la formation et de l'insertion, du secteur culturel (documentation, arts et spectacles).

Un document disponible au secrétariat présente de façon détaillée l'ensemble de ces formations et les parcours professionnels envisageables. Document également consultable sur le lien suivant

[http://www.univ-nantes.fr/27594928/0/fiche\\_954\\_pagelibre/](http://www.univ-nantes.fr/27594928/0/fiche_954_pagelibre/) rubrique : que faire avec des études de philosophie ?

## Cadre administratif

Le Département de Philosophie, créé en 1967, fait partie de l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Lettres et Langages dont font également partie les départements d'Information et Communication, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Sciences de l'Education, Sciences du Langage.

Les U.F.R. *Lettres et Langages, Langues, Histoire, Psychologie, Sociologie* et l'Institut de *Géographie*, constituent l'ensemble du site "Lettres". L'Université de Nantes est constituée en outre des Facultés de Sciences, Droit, Sciences Economiques, Médecine, Odontologie, Pharmacie, de l'I.U.T. et de l'Ecole Centrale.

Le Département de Philosophie a son siège dans le bâtiment "Tertre" du site Lettres, au troisième niveau.

<b>Organisation du Département</b>	
<b>Directeur</b>	<b>Denis MOREAU</b> bureau 340 - tel 02.40.14.13.67 e-mail : <a href="mailto:denis.moreau@univ-nantes.fr">denis.moreau@univ-nantes.fr</a>
<b>Responsables années</b>	L1 : <b>Florent GUENARD</b> (bureau 343) tel 02.40.14.13.66 e-mail : florent.guenard@univ-nantes.fr L2 : <b>Dominique DOUCET</b> (bureau 343) 02.40.14.13.66 e-mail : dominique.doucet@univ-nantes.fr L3 : <b>Pascal TARANTO</b> (bureau 339) 02.40.14.11.97 e-mail : pascal.taranto@univ-nantes.fr
<b>Secrétariat</b> Tel : 02.40.14.10.44 fax : 02.40.14.10.48	bureau : <b>341</b> ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
<b>Bibliothèque</b> <b>Jean-Louis GARDIES</b> Documentaliste 02.40.14.13.17	salle <b>335</b> Les étudiants peuvent emprunter 6 à 10 ouvrages selon l'année d'études Se renseigner à la bibliothèque
<b>Secrétariat Relations Internationales</b> Tel : 02.40.14.11.23	Bureau : <b>4009 - Censive</b>

<b>Enseignants du Département de Philosophie</b>			
<b>Noms</b>	<b>Fonctions administratives exercées dans le département</b>	<b>Bureau</b>	<b>N° tél bureau 02.40.14 +</b>
BECK Philippe		338	10 46
DOUCET Dominique	Responsable Licence 2 <sup>ème</sup> année	343	13 66
GIAVATTO Angelo		338	10 46
GNASSOUNOU Bruno		337	10 47
<b>GRANDJEAN Antoine</b>	<b>Responsable des Concours ; resp. bibliothèque</b>	337	10 47
GUENARD Florent	Responsable Licence 1 <sup>ère</sup> année, Tutorat accompagnement Responsable parcours Europe	343	13 66
JULLIEN Vincent		337	10 47
LANG Patrick	Responsable des programmes d'échange avec les Universités étrangères (Erasmus, etc.)	343	13 66
LARDIC Jean-Marie		338	10 46
MICHON Cyrille	Directeur de l'Equipe de Recherche « CAPHI »	342bis	10 85
MOREAU Denis	Directeur du Département	340	13 67
ROSSI Jérôme	Responsable des enseignements de musique	338	10 46
SCHMITZ François	Responsable du Master	332bis	10 43
TARANTO Pascal	Responsable Licence 3 <sup>ème</sup> année	339	11 97
Les étudiants peuvent rencontrer les enseignants aux heures de permanence qui sont indiquées sur les portes des bureaux, ou en téléphonant aux numéros indiqués ci-dessus.			

## Enseignements assurés par le Département

- En trois ans, préparation du **Cycle "L" de Philosophie** avec parcours "Philosophie" ou "Logique" ou "Musique" ou "Lettres Modernes".

- Une filière «parcours EUROPE» en collaboration avec l'UFR de Droit et Sciences Politiques a ouvert en septembre 2010 pour le L1, ouvrira en septembre 2011 pour le L2 et en septembre 2012 pour le L3.


- en quatre ans, celle du **Master 1 de Philosophie**

- en cinq ans, celle du **Master 2 Recherche "Philosophie"** préalable à la thèse de doctorat en philosophie

- celle de l'**Agrégation** de Philosophie (l'étudiant doit être titulaire de son Master au moment de l'admissibilité du concours). La préparation au **Capès** est intégrée à la préparation à l'Agrégation et au Master Recherche.

FILIERE PHILOSOPHIE	DOCTORAT	PREPARATION AUX CONCOURS
	↑	↑
	MASTER 2 RECHERCHE PHILOSOPHIE + préparation Concours	
	↑	
	MASTER 1 RECHERCHE PHILOSOPHIE +préparation Concours	
	↑	
	L3 PHILOSOPHIE (avec parcours Philosophie ou Logique ou Musique ou Lettres Modernes)	
	↑	
	L2 (DEUG) PHILOSOPHIE (avec parcours Philosophie ou Logique ou Musique ou Lettres Modernes)	
	↑	
L1 PHILOSOPHIE (avec parcours Philosophie ou Logique ou Musique ou Lettres Modernes)		

PARCOURS EUROPE	MASTER 1 Spécialité : PHILOSOPHIE DE L'EUROPE
	↑
	L3 Parcours Europe : spécialité Philosophie (ouverture sept. 2012)
	↑
	L2 Parcours Europe : spécialité Philosophie (Ouverture sept. 2011)
	↑
L1 Parcours Europe : spécialité Philosophie (ouverture sept. 2010)	

<b>ADRESSES UTILES</b>	Présidence Université de Nantes 1, quai de Tourville - BP 13522 44035 NANTES Cedex 1 Site internet de l'Université : <a href="http://www.univ-nantes.fr">www.univ-nantes.fr</a>
<b>Secrétariats pédagogiques</b> Institut de GEOGRAPHIE	Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Porte <b>312</b> tél. 02 40 14 11 53
Département d'HISTOIRE et HISTOIRE DE L'ART	Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Département Histoire - Porte <b>314</b> tél. 02 40 14 13 83 Département Histoire de l'Art – Porte <b>315</b> tél. 02 40 14 13 63
Département de PSYCHOLOGIE	Faculté des Lettres (Bâtiment Tertre) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227, 44312 NANTES Cedex 3 Porte <b>123</b> tél. 02 40 14 10 72
Département de SOCIOLOGIE	Faculté des Lettres (Bâtiment de la Censive) Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 NANTES Cedex 3 Porte <b>2010</b> tél. 02 40 14 11 16
<b>Secrétariat administratif</b>	Scolarité Lettres et Sciences Humaines  <i>(Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Lettres Anciennes, Lettres Modernes, Information communication, Sciences du Langage, Histoire, Sociologie, Langues , Géographie)</i>  Faculté des Lettres et Sciences Humaines Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227 44312 NANTES Cedex tél. 02 40 14 10 20 –  <a href="mailto:scolarite-lettres@univ-nantes.fr">scolarite-lettres@univ-nantes.fr</a>
<b>SUMPPS</b> Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé	110, bd Michelet - BP 32238 44322 NANTES Cedex 3 <b>Tél. :</b> 02.40.37.10.50 et 10.69
<b>SUIO</b> Service Universitaire d'Information et d'Orientation	Maison des Services 110 boulevard Michelet - BP 42212 44322 NANTES Cedex 3 tél. 02 40 37 10 00 <a href="mailto:suio.info.or@univ-nantes.fr">suio.info.or@univ-nantes.fr</a>
<b>CROUS</b> Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	2 Bd Guy Mollet - BP 52213 44322 NANTES Cédex 3 tél. 02 40 37 13 13



- 2 -

**PARTIE SPECIFIQUE**

**CONCOURS**

# CONCOURS 2012-2013

## A - PRINCIPES DE LA PREPARATION

### 1 - C. A. P. E. S.

La préparation du C.A.P.E.S. est assurée conjointement avec celle de l'Agrégation.

### 2 - A G R E G A T I O N

La préparation assurée par le Département est la suivante :

#### - ECRIT

- pour les épreuves à programme, en partie par des cours communs avec le Master (pour une partie de la préparation à l'écrit d'Histoire de la philosophie), en partie par des cours spécifiques ;
- pour la première dissertation, par des exercices communs avec la préparation du CAPES (dissertation sur table le samedi).

#### - ORAL

- pour les épreuves à programme, par des cours spécifiques complétés par des exercices organisés après les épreuves écrites ;
- pour les leçons, par des exercices communs avec la préparation au CAPES.

## B - INSCRIPTION AUX CONCOURS

L'inscription à l'Université ne suffit pas :

*Il est nécessaire de s'inscrire au concours en lui-même. Soyez attentifs aux délais d'inscriptions. Les inscriptions sont généralement closes courant juillet. La date est à vérifier pour chaque session.*

inscriptions entièrement sur internet : [www.education.gouv.fr/siac](http://www.education.gouv.fr/siac)  
(adresse électronique indispensable)

#### Inscriptions :

du mardi 29 mai 2012 à partir de 12 heures au jeudi 19 juillet avant 17 heures, heures de Paris.

#### Conditions d'inscription

Pour le Capes, il faut être titulaire d'un Master 1 à la date des écrits d'admissibilité (un report de stage pour préparation du M2, requis pour être titularisé, pouvant être demandé l'année suivant l'obtention du concours).

Pour l'Agrégation, il faut être titulaire d'un Master 2 à la date de publication des résultats d'admissibilité (fin mai-début juin).

#### Dates des épreuves :

##### - CAPES Externe :

Ecrits d'admissibilité : jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2012 ;  
Oraux d'admission en juin 2013

##### - AGRÉGATION :

Ecrits d'admissibilité : Mercredi 3 - Jeudi 4 - Vendredi 5 avril 2013 ;  
Oraux d'admission en juin 2013

Il est par ailleurs très fortement recommandé aux candidats de consulter le dernier rapport du jury paru, pour chaque concours

**1 - ÉPREUVES (texte réglementaire ci-dessous)**

**Épreuves du CAPES**

**A. Épreuves d'admissibilité**

**1° Dissertation :**

Dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

**2° Explication de texte :**

Explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

**B. Épreuves d'admission**

**1° Leçon portant sur les programmes des lycées :**

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure

(leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes) ; coefficient 3.

Le sujet à traiter par le candidat est relatif aux programmes de philosophie des classes terminales des lycées. La leçon, adaptée à ce niveau de classe, se présente comme une séquence d'enseignement ayant son unité propre, tout en ayant vocation à s'intégrer à un cours portant sur la ou les notions auxquelles se rattache le sujet. Elle peut prendre, à l'instar d'une séquence effective d'enseignement en classe terminale de lycée, toute forme que le candidat juge adaptée au traitement du sujet. Pour la préparation de sa leçon, le candidat peut consulter les ouvrages de la bibliothèque du concours. Cette leçon est suivie d'un entretien au cours duquel le jury conduit le candidat à justifier la problématique retenue et la méthode choisie pour la traiter, à préciser la situation possible de sa leçon dans l'ordre d'un cours ou d'une série de cours ; à apprécier la manière dont sa leçon est à même de donner aux élèves l'intelligence des problèmes abordés comme celle des réponses ou des éclaircissements apportés.

**2° Épreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et**

**6 points à la seconde. (Durée de la préparation : deux heures trente minutes ;**

**durée totale de l'épreuve : une heure vingt minutes ; coefficient 3.)**

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture philosophique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la discipline concernée ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de cette discipline et ses relations avec les autres disciplines.

Première partie : épreuve d'explication d'un texte français ou en français, ou traduit en français, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes.)

L'explication de ce texte, d'un auteur inscrit aux programmes de philosophie en vigueur dans les classes terminales, requiert du candidat qu'il rende compte de son sens et de sa teneur philosophique, ainsi que de sa problématique et de sa démarche.

L'entretien avec le jury porte sur la compréhension du texte et de ses enjeux.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». (Présentation dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3

« les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

## 2 - PRÉPARATION ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT

### *VOIR EMPLOI DU TEMPS CI-JOINT*

(emploi du temps donné sous réserve ; pour confirmation, voir le calendrier détaillé, disponible au secrétariat en septembre)

#### a) Préparation aux épreuves écrites sans programme

- **exercice de dissertation sur table** (commun Agrégation) :  
le samedi (9h00-16h00), trois séances.
- **corrigés et méthodologie** : 3x2h
  - Enseignants : A. Grandjean et C. Michon
- **exercice d'explication de texte sur table** :  
le samedi (9h00-16h00), deux séances.
- **corrigés et méthodologie** : 2x2h
  - Enseignants : A. Grandjean

#### b) Préparation aux épreuves orales sans programme

- **explication de texte (exercice et corrigé) : 12 séances de 2h**
  - Enseignants : V. Boyer, P. Taranto, F. Guénard
  - 1<sup>er</sup> cours : septembre.
- **leçon (exercice et corrigé) : 12 séances de 2 h (commun Agrégation)**
  - Enseignants : A. Grandjean, F. Guénard, J-M Lardic
  - 1<sup>er</sup> cours : septembre.

## **Épreuves de l'agrégation externe section philosophie**

(texte réglementaire mis à jour le 31 mai 2011)

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

Les programmes du concours font l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

### **Épreuves écrites d'admissibilité**

#### **1. Composition de philosophie sans programme**

- Durée : 7 heures
- Coefficient 2

#### **2. Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année**

- Durée : 7 heures
- Coefficient 2

#### **3. Épreuve d'histoire de la philosophie**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 2

Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.

### **Épreuves orales d'admission**

#### **1. Leçon de philosophie**

- Durée de la préparation : 5 heures
- Coefficient 1,5
- Durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes)

Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury.

Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats.

#### **2. Épreuve en deux parties**

- Durée de la préparation : 5 heures
- Coefficient 1,5
- Durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes)

L'épreuve se déroule en deux parties : la première partie compte pour 16 points, la seconde pour 4 points.

Leçon de philosophie : elle porte sur un sujet se rapportant à la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines, à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury.

L'entretien inclut une question touchant la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'un enseignement exercé en responsabilité telle que définie par la première compétence de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

#### **Arrêté du 12 mai 2010**

La question relative à cette compétence est remise au candidat au début de l'épreuve avec le sujet de la leçon. Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclues de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques.

#### **3. Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme**

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Coefficient 1,5
- Durée de l'épreuve : 30 minutes

Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité.

#### **4. Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme**

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Coefficient 1,5
- Durée totale de l'épreuve : 30 minutes

Le programme est renouvelé chaque année.

Un dictionnaire sera mis par le jury à la disposition des candidats (bilingue pour le latin et le grec, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui

## 2. - PROGRAMME SESSION 2013

### Écrit

**2ème épreuve.** Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions. **La forme.**

**3ème épreuve.** Épreuve d'histoire de la philosophie.

**Hobbes :** Léviathan. Du citoyen. Éléments de la loi naturelle et politique. De la liberté et de la nécessité. Réponse à la capture de Léviathan. Questions concernant la liberté, la nécessité et le hasard.

**Bergson**

### Oral

- **1ère épreuve : leçon.**

Domaine : La métaphysique

- **3ème épreuve :**

**Textes français ou traduits en français**

- Platon, *Le Sophiste*, trad. Cordero, Paris, GF, 2006.

- Duhem, *La théorie physique*, Paris, Vrin, 2007

- **4ème épreuve :**

**Texte grec**

- Marc Aurèle, *Tôn eis heauton*, dans *Marcus Aurelius, ad se ipsum libri XII*, ed. J. Dalfen, Leipzig, Teubner, 1987

**Texte latin**

- Saint Augustin, *De Trinitate*, livres VIII-XI, éd. W. J. Mountain (auxiliante Fr. Gloire), Corpus Christianorum Series Latina, t. 50-50A, Turnhout, Brepols, 1968, p. 268-355.

**Texte allemand**

- Fichte, *Die Anweisung zum seligen Leben* (1806), herausgegeben von Hans Jürgen Verweyen, Hamburg, Meiner, Philosophische Bibliothek, verbesserte Auflage 2000.

**Texte anglais**

- Berkeley, *Three dialogues between Hylas and Philonous*, ed. Kolak & Mathias, Longman Library of Primary Sources in Philosophy, Pearson, 2006.

**Texte arabe**

- Ibn Bâjja (Avempace), *L'épître de l'adieu* (Risâlat al-wadâ') et le *Discours sur la conjonction de l'intellect avec l'homme* (Kalâm fî itti sâl al-'aql bi-al-insân), ed. Ch. Genequand, in Ibn Bâjja (Avempace), *La conduite de l'isolé et deux autres épîtres*, introduction critique du texte arabe, traduction et commentaire par Ch. Genequand, Paris, Vrin, 2010, p.877-120 et 183-203.

**Texte italien**

- Antonio Gramsci, *Nel mondo grande e terribile*. Antologia di scritti 1914-1935, éd. Giuseppe Vacca, Turin, Einaudi, 2007, « Dai Quaderni del carcere », p. 203-322.

### 3. - PRÉPARATION ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT

(emploi du temps donné sous réserve ; pour confirmation, voir le tableau de l'emploi du temps et le calendrier détaillé, disponibles au secrétariat en septembre)

**Attention : séances de rentrée dès les 11 et 12 septembre (voir page 2)**

#### a) Préparation aux épreuves écrites sans programme

- **exercice de dissertation sur table** (commun Capes) :  
le samedi (9h00-16h00), 3 séances
- **corrigés et méthodologie** : 3x2h
  - Enseignants : A. Grandjean, C. Michon

#### b) Préparation aux épreuves écrites à programme

- **La Forme** (P. Beck et F. Schmitz)
- **Bergson**
  - > cours commun avec le séminaire A1 de Master (F. Calori)
- **HOBBS**
  - > cours commun avec le séminaire A2 de Master (F. Guénard)
  - > plus 12h spécifiques au 2<sup>ème</sup> semestre (C. Michon)

#### c) Préparation aux épreuves orales

- **Leçon (exercice avec corrigé) : 2 h par semaine (commun Capes)**  
(A. GRANDJEAN, F. GUENARD, J.M. LARDIC)
- **Leçon sur programme : La métaphysique (12h plus séances d'exercices)**  
(A. Grandjean)
- **Textes français :**
  - ♦ **DUHEM** (cours commun avec le séminaire B1 de Master, plus 12h spécifiques au 2<sup>ème</sup> semestre)  
(V. JULLIEN, F.SCHMITZ)
  - ♦ **PLATON** (24h, plus séances d'exercices) (A. Giavatto)
- **Textes langues étrangères** : les cours seront assurés en fonction des demandes des étudiants.

### **Certificat de langue exigé des lauréats aux concours du second degré à compter de la session 2012**

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier du CLES2 ou d'une certification équivalente. (voir réglementation ci-dessous)

### **Certificat de compétences en informatique et internet exigé pour la titularisation**

En cas de réussite aux concours externes (session 2012), le C2i niveau 2 "enseignant" sera exigé pour la nomination comme enseignant -stagiaire.

L'Université de Nantes met en place un dispositif qui doit permettre à la rentrée prochaine aux étudiants non inscrits dans un master enseignement, aux salariés du secteur privé, aux demandeurs d'emploi de pouvoir bénéficier de l'accompagnement à la certification C2I2e comme candidats libres.

Consultez l'offre de formation C2i niveau 2 "enseignant" pour candidats libre

Vous pouvez consulter tous les renseignements sur en cliquant sur le lien ci-dessous  
[http://www.iufm.univnantes.fr/75509202/0/fiche\\_pagelibre/&RH=1283169736759&RF=1283175453647](http://www.iufm.univnantes.fr/75509202/0/fiche_pagelibre/&RH=1283169736759&RF=1283175453647)

## **Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré**

### **Réglementation**

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier:

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2) ;
- ou de toute autre certification délivrée en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen par une administration ou par un établissement ou un organisme public ou privé, notamment à la suite d'un examen ou d'un test standardisé, et attestant de la maîtrise d'une langue étrangère à un niveau de qualification correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

#### **Candidats dispensés de produire le CLES2**

- les lauréats des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans la section langues vivantes étrangères ou qui ont subi, y compris à titre d'option, une épreuve en langue vivante étrangère dans une autre section de ces concours ;
- les lauréats produisant un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères, acquis en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- les lauréats justifiant du diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel comportant l'indication «section européenne», «section de langue orientale» ou «option internationale», ou de la délivrance simultanée du diplôme du baccalauréat général et d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger, prévue à l'article D. 334-23 du code de l'éducation, ou d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un État étranger dont les épreuves se déroulent en majeure partie dans une langue autre que le français ;
- les lauréats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, lorsque le français n'est ni leur langue maternelle, ni la langue officielle ou l'une des langues officielles de l'État considéré, et qui justifient d'avoir effectué tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans des établissements enseignant dans la langue ou dans l'une des langues de leur pays d'origine, autre que le français ;
- les lauréats justifiant d'une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique », délivrée en application de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les mères ou pères d'au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau.
- Les étudiants dont le diplôme de Master témoigne de l'obtention d'une unité d'enseignement en langue étrangère (ce qui est le cas du Master de Recherche en philosophie délivré par l'université de Nantes)

#### **Candidats reconnus justifier du CLES2**

- les lauréats ayant ou ayant eu la qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation titulaire ;
- les lauréats ayant ou ayant eu la qualité de maître contractuel ou agréé à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit l'échelle de rémunération ;
- les lauréats ayant la qualité d'enseignant non titulaire des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association ou celle de personnel non titulaire exerçant des fonctions d'éducation dans ces mêmes établissements, et qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée ;
- les lauréats des concours de l'enseignement public, ayant ou ayant eu la qualité de fonctionnaire ou une qualité assimilée par référence aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française, et qui justifient d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France.

#### **Date à laquelle les lauréats doivent justifier du CLES2**

La certification est exigée:

- pour la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, pour les candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours externes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS et du CACPE. Toutefois, les lauréats se prévalant de la qualité de cadre du secteur privé (concours externes du CAPET et du CAPLP) et ceux admis dans une section professionnelle ou des métiers sans détenir de master (concours externe du CAPLP) devront justifier du certificat pour être titularisés ;
- pour la titularisation dans le corps auquel le concours donne accès, pour les candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours interne de l'agrégation, des concours internes et troisièmes concours du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP et du CACPE.

Pour l'obtention d'un contrat provisoire et effectuer le stage et pour l'obtention d'un contrat définitif, cette certification est exigée des lauréats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat dans les mêmes conditions que celles exigées des lauréats des concours de l'enseignement public correspondants.

#### **Liste indicative de certifications en langues étrangères autres que le CLES2 correspondant au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**

- Allemand**  
**Examens du Goethe Institut**
- ZDfB (Zertifikat Deutsch für den Beruf) (niveau B2 du CECRL)
  - Goethe-Zertifikat B2
  - TestDaf (Test Deutsch als Fremdsprache) (niveau B2-C1)



- ZMP (Zentrale Mittelstufenprüfung) (niveau C1 du CECRL ; a été remplacé par le PWD)
- PWD (Prüfung Wirtschaftsdeutsch International) (niveau C1 du CECRL)
- Goethe-Zertifikat C1
- Goethe-Zertifikat C2 : Zentrale Oberstufenprüfung (ZOP) et Kleines Deutsches Sprachdiplom (KDS)
- Großes Deutsches Sprachdiplom (GDS) (niveau C2 du CECRL)

**Diplôme de compétence en langue (DCL)**

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL)
- DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

**Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)**

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

**Anglais University of Cambridge ESOL Examinations :**

- FCE (First Certificate in English)
- CAE (Certificate in Advanced English)
- CPE (Certificate of Proficiency in English)

**ETS Global :**

- TOEIC « listening and reading » avec un score d'au moins 785 points.
- TOEIC « speaking and writing » avec un score d'au moins 160 points pour le « speaking » et 150 pour le « writing ».
- TOEFL iBT avec un score d'au moins 87 points.

**Diplôme de compétence en langue (DCL)**

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL)
- DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

**Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)**

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

**Arabe**

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) de niveau B2 ou de niveau C1

**Chinois**

Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP) de niveau B2 ou de niveau C1

**Espagnol**

**Diplomas de Español como Lengua Extranjera (DELE) del Instituto Cervantes**

- DELE nivel B2 (intermedio) (anciennement Básico) - DELE nivel C1 ou nivel C2 (superior)

**Diplôme de compétence en langue (DCL)**

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) - DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

**Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)**

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

**Grec moderne**

Certificat de connaissance de la langue grecque (Centre de la langue grecque de Thessalonique) :

Niveau Γ ou Δ ou à partir du niveau B2 du CECRL.

**Italien**

**Certificato di Conoscenza della Lingua Italiana (Universita per Stranieri di Perugia) :**

- CELI 3 - CELI 4 - CELI 5

**Certificato di Italiana come Lingua Straniera (Universita per Stranieri di Siena) :**

- CILS due - CILS tre - CILS quattro

**Diplôme de compétence en langue (DCL)**

- DCL de niveau 4 (niveau B2 du CECRL) - DCL de niveau 5 (niveau C1 du CECRL)

**Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)**

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

**Portugais**

**Centro de Avaliaçao de Português Língua Estrangeira :**

- DIPLE (Diploma intermédio de Português Língua Estrangeira) (niveau B2 du CECRL)
- DAPLE (Diploma avançado de Português Língua Estrangeira) (niveau C1 du CECRL)
- DUPLÉ (Diploma intermédio de Português Língua Estrangeira) (niveau C2 du CECRL)

**Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)**

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

**Russe**

**TRKI ou Test of Russian as a Foreign Language (TORFL)**

- TRKI ou TORFL 2 (niveau B2 du CECRL)
- TRKI ou TORFL 3 (niveau C1 du CECRL)
- TRKI ou TORFL 4 (niveau C2 du CECR)

**Diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle (DCLEP)**

- DCLEP de niveau B2 - DCLEP de niveau C1

- 3 -

C. A. P. E. S.  
A G R E G A T I O N

2012- 2013

BIBLIOGRAPHIE

## Pierre Duhem,

Le thème du séminaire est l'ouvrage de P. Duhem, *La théorie physique*, ouvrage qui est au programme de l'oral de l'agrégation en 2013.

Paru en 1905, cet ouvrage, écrit par un physicien de formation et de métier, développe une conception largement originale de ce que l'on peut attendre d'une théorie physique, de sa fonction et de son mode de validation. Cette conception tourne largement autour de l'idée qu'une théorie physique n'est pas explicative, mais qu'elle n'est qu'une représentation économique d'un grand nombre de lois issues de la « méthode » expérimentale. Cela signifie que l'on ne peut attendre d'une théorie physique qu'elle saisisse la « réalité physique », ce qui ne peut que chagriner ceux qui en attendraient cela. L'ouvrage de Duhem est essentiellement destiné à argumenter en faveur de cette fonction seulement représentative des théories physiques.

Les arguments avancés par Duhem sont essentiellement d'ordre historique et il prétend que ses vues sont issues, pour l'essentiel, de l'examen de la manière dont les théories physiques se sont constituées, se sont opposées, ont triomphé ou ont disparu (rappelons que Duhem, outre ses travaux scientifiques et épistémologiques, est l'auteur d'une somme monumentale, *Le Système du Monde*, qui retrace l'histoire de l'astronomie et de la physique depuis les débuts grecs jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle). Il conviendra donc d'examiner, non pas certes tous les exemples qu'ils prend pour appuyer ses thèses, mais au moins les plus saillants ; ce qui permettra, en passant, d'entrer plus avant dans les beautés de la physique du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Écrit à un moment crucial de l'histoire de la physique, moment que l'on évoque souvent comme étant celui d'un « crise de la physique » et qui voit la fin de ce que l'on appelle communément le « mécanisme », cet ouvrage s'inscrit dans un contexte de grande effervescence « épistémologique », en France comme à l'étranger, qu'il s'agisse de s'inquiéter de l'état anarchique de la physique en cette fin de siècle, ou au contraire de se féliciter, comme les bergsonniens ne se privèrent pas de le faire, de la fin des espoirs mis dans les avancées de la science. Citons pour mémoire, quelques-uns des auteurs français qui ont participé à ces débats : H. Poincaré, bien sûr, le plus grand, dont *La Science et l'Hypothèse* parut en 1902, G. Milhaud, E. Le Roy, P. Boutroux, A. Rey, etc. Parmi les auteurs étrangers, citons seulement E. Mach dont Duhem se sentait proche. L'ouvrage de Duhem n'eut pas seulement des précurseurs et des contemporains, il eut également une grande postérité, non pas en France où ce livre ne fut pas apprécié à sa juste valeur, mais à l'étranger, en particulier à Vienne où il exerça une profonde influence sur les néo-positivistes du Cercle de Vienne et, par ce biais, sur le grand philosophe étatsunien W. v O. Quine. Il faudra donc restituer l'originalité de l'ouvrage de Duhem dans ce contexte, ce qui permettra d'en saisir plus précisément la portée et d'en évaluer la pertinence actuelle.

Il faudra évidemment se procurer l'ouvrage de Duhem, re-édité en 1981 chez Vrin. Cet ouvrage est d'un abord très aisé de par la limpidité du style de Duhem, Mais, il conviendrait, à titre d'introduction, de lire attentivement l'ouvrage, plus court, que Duhem a consacré (pour l'essentiel) à l'interprétation des modèles géométriques de l'astronomie ancienne et à une critique du réalisme galiléen qui aurait conduit à la condamnation du pisan : *Essai sur la notion de théorie physique de Platon à Galilée*, ouvrage plus communément désigné par son sur-titre : ΣΩΖΕΙΝ ΤΑ ΦΑΙΝΟΜΕΝΑ. (« sauver les phénomènes ») ; cet ouvrage fut re-imprimé, également chez Vrin, en 1990.

**La philosophie de Bergson.**

Ce cours s'efforcera de tracer un chemin dans l'ensemble de l'œuvre d'un des philosophes les plus importants de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, depuis les premiers pas de *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* jusqu'aux ultimes analyses des *Deux sources de la morale et de la religion*, en s'efforçant d'en ressaisir l'unité et la fécondité, jusque dans ses prolongements les plus contemporains.

**Œuvres :**

Privilégier la nouvelle édition critique des *Œuvres* sous la direction de Frédéric Worms aux PUF, collection Quadrige.

- *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889), édité par Arnaud Bouaniche, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2007.
- *Matière et mémoire* (1896), édité par Camille Riquier, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2008.
- *Le Rire* (1900), édité par Guillaume Silbertin-Blanc, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2007.
- *L'Évolution créatrice* (1907), édité par Arnaud François, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2007.
- *L'Énergie spirituelle* (1919), édité par Arnaud François, Élie During, Stéphane Maldérieux, Camille Riquier, Guillaume Silbertin-Blanc, Ghislain Waterlot, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2009.
- *Durée et simultanéité* (1922), édité par Élie During, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2009.
- *Les Deux sources de la morale et de la religion* (1932), édité par Frédéric Keck et Ghislain Waterlot, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2008.
- *La Pensée et le Mouvant* (1934), édité par Arnaud Bouaniche, Arnaud François, Frédéric Fruteau de Laclos, Stéphane Madelrieux, Claire Marin, Ghislain Waterlot, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2009.
- *Écrits philosophiques*, édition critique par Arnaud Bouaniche, Élie During, Arnaud François, Frédéric Fruteau de Laclos, Frédéric Keck, Stéphane Madelrieux, Camille Riquier, Ghislain Waterlot, Frédéric Worms, coll. Quadrige, Paris, PUF, 2011.

Conseil de lecture : lire d'abord dans l'ordre chronologique *l'Essai sur les données immédiates*, puis *Matière et mémoire* (ne pas se laisser déconcerter par la difficulté et le caractère énigmatique de la première partie) et *l'Évolution créatrice*, puis *La Pensée et le mouvant* (les six premières parties, laissez de côté pour l'instant les trois dernières) : il serait bon qu'une première lecture de ces quatre textes soit faite pendant l'été. Puis aborder *L'Énergie spirituelle*, *Le Rire*, *Les Deux Sources*, et enfin *Durée et simultanéité* ; les *Écrits philosophiques* devront être consultés ponctuellement.

**Littérature secondaire :**

- BARBARAS, Renaud : « Le tournant de l'expérience : Merleau-Ponty et Bergson », *Philosophie*, n°54, Éditions de Minuit, 1997, repris in *Le Tournant de l'expérience, Recherches sur la philosophie de Merleau-Ponty*, Paris, Vrin, 1998.\*\*
- CAEYMAEX, F. : *Sartre, Merleau-Ponty, Bergson. Les phénoménologies existentialistes et leur héritage bergsonien*, Hildesheim, Olms, 2005.
- CANGUILHEM, Georges : « Commentaire au troisième chapitre de l'Évolution créatrice », *Bulletin de la faculté des Lettres de Strasbourg*, t. 21, n°5-6-7, 1943, réédité par G. Bianco, in F. Worms (éd.), *Annales bergsoniennes*, t. III, « Bergson et la science », Paris, PUF, 2007.\*\*
- DELEUZE, Gilles : *Le Bergsonisme*, Paris, PUF, 2007 (1<sup>ère</sup> édition 1966).\*\*\*  
*L'Image-Mouvement, Cinéma I*, Paris, Minuit, 1983.  
*L'Image-Temps, Cinéma II*, Paris, Minuit 1985.  
« Cours sur le chapitre III de l'Évolution créatrice de Bergson », édité par Ane Sauvagnargues, in F. Worms (éd.), *Annales bergsoniennes*, t. II, Paris, PUF, 2004.\*
- FRANCOIS, Arnaud : *Bergson*, Ellipses, 2008.\*\*\*
- FRANCOIS, Arnaud (éd.) : *L'Évolution créatrice de Bergson*, coll. « Textes et commentaires », Paris, PUF, 2010.\*\*
- GOUHIER, Henri : *Bergson et le Christ des Évangiles* (1962), 3<sup>ème</sup> édition revue et corrigée, Paris, Vrin, 1999.\*\*\*
- MIQUEL, Paul-Antoine : *Bergson ou l'imagination métaphysique*, Paris, Kimé, 2007.\*
- PRADO, Bento Jr : *Présence et Champ transcendantal. Conscience et négativité dans la philosophie de Bergson*, trad. R. Barbaras, Hildesheim, Olms, 2001.\*
- RIQUIER, Camille : *Archéologie de Bergson. Temps et métaphysique*, coll. Épipiméthée, Paris, PUF, 2009.\*\*\*
- RIQUIER Camille & WORMS Frédéric (éd.) : *Lire Bergson*, Paris, PUF, 2011.\*\*\*
- WORMS, Frédéric : *Introduction à Matière et Mémoire de Bergson*, coll. « Les grands livres de la philosophie », Paris, PUF, 1997.\*\*  
*Le Vocabulaire de Bergson*, Paris, Ellipse, 2001.  
*Bergson ou les deux sens de la vie*, Paris, PUF, 2004.\*\*\*
- « La conception bergsonienne du temps », *Philosophie* n°54, « Henri Bergson », Paris, Éditions de Minuit, 1997 ; repris in A. Schnell (éd.), *Le Temps*, Paris, Vrin, 2007.\*\*
- WORMS, Frédéric (éd.) : *Annales Bergsoniennes*, t. I « Bergson dans le siècle », Paris, PUF, 2002 ; t. II « Bergson, Deleuze, la phénoménologie », Paris, PUF, 2004 ; t. III, « Bergson et la science », Paris, PUF, 2007 ; t. IV, coéd. A. Fargot-Largeault, « *L'Évolution créatrice* (1907-2007) : épistémologie et métaphysique », Paris, PUF, 2008 ; t. V « Bergson et la politique : de Jaurès à aujourd'hui », Paris, PUF, 2012.

*Les astérisques indiquent un ordre de priorité dans la lecture : commencer par \*\*\*, puis ordre décroissant*

## Master 1 & 2 + Agrégation : HOBBS (F Guénard & C. Michon)

Dans ce cours, nous étudierons les trois œuvres politiques majeures de Hobbes : *Léviathan*, (1651), *Du citoyen* (1642) et *Eléments de la loi naturelle et politique* (1640). Nous les expliquerons en suivant un ordre chronologique inverse.

### Bibliographie primaire :

*Léviathan*, trad..F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971.

*Du Citoyen*, présentation et traduction par Ph. Crignon, Paris, GF-Flammarion, 2010.

*Eléments de la loi naturelle et politique*, traduction et introduction par D. Weber, Paris, Le Livre de Poche, 2003.

### Bibliographie secondaire (indicative) :

Pierre-François Moreau, *Hobbes. Philosophie, science, religion*, Paris, PUF, 1989.

Michel Malherbe, *Hobbes ou l'œuvre de la raison*, Paris, Vrin, 2000.

Yves-Charles Zarka, *La Décision métaphysique de Hobbes. Conditions de la politique*, Paris, Vrin, 1987.

Jean Terrel, *Hobbes. Matérialisme et politique*, Paris, Vrin, 1994.

## Agrégation : LA METAPHYSIQUE (A. Grandjean)

Le cours abordera les grandes questions métaphysiques au travers des rapports entre métaphysique et vérité.

## Agrégation : PLATON (A. Giavatto)

### PLATON , SOPHISTE

#### BIBLIOGRAPHIE

P. Aubenque, M. Narcy (dir.), *Études sur le Sophiste de Platon*, Naples, Bibliopolis, 1991.

P. Crivelli, *Plato's Account of Falsehood. A Study of the Sophist*, Cambridge, University Press, 2012.

N.-L. Cordero, *Platon. Le sophiste*, Paris, Garnier Flammarion, 1993.

## Agrégation : auteur Anglais BERKELEY (P. Taranto)

### Georges Berkeley et les Principes de la connaissance humaine.

Philosophe singulier, apologiste, futur Evêque, Georges Berkeley signe en 1710 une des œuvres les plus étranges de l'histoire de la philosophie: les Principes de la connaissance humaine, où il cherche à combattre le scepticisme et l'athéisme en réfutant le matérialisme sur lequel il les croit fondés. Plus précisément, c'est à la notion de "matière" qu'il s'attaque: pour lui n'existent que les esprits et leurs idées, la "nature" n'est que le langage que nous adresse l'esprit infini dans lequel "nous vivons, nous mouvons et avons notre être". On le croit fou! Mais l'immatérialisme, comme le reconnaîtra Diderot, restera, "à la grande honte de l'esprit humain, de tous les systèmes le plus absurde et le plus irréfutable". Nous essayerons de tester la solidité de ce paradoxe en analysant les thèmes essentiels des Principes (traduction Berlioz, GF) et des trois Dialogues entre Hylas ("l'ami de la matière") et Philonous ("l'ami de l'esprit", traduction Brykman/Dégremont, GF). Ce cours sera complété pour les agrégatifs par un module de traduction et d'explication supplémentaire des Trois Dialogues.

- 4 -

**RENSEIGNEMENTS**

**ADMINISTRATIFS**

## **SIGNIFICATION DES PRINCIPAUX SIGLES QUE VOUS POURREZ RENCONTRER AU COURS DE VOS ETUDES UNIVERSITAIRES**

### **❖ UNIVERSITE : 3 Conseils**

- C.A. = Conseil d'Administration
- C.E.V.U. = Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
- C.S. = Conseil Scientifique

**(Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants dans ces trois Conseils).**

### **❖ U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche : 2 Conseils**

Celle à laquelle appartient le Département de Philosophie est l'U.F.R. LETTRES ET LANGAGES

Vous serez invités à voter pour élire les représentants étudiants au

- Conseil d'UFR
- Conseil Scientifique de l'UFR

### **❖ SERVICES DE L'UNIVERSITE OU DU RECTORAT :**

- FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes
- SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
- BU = Bibliothèque Universitaire
- SUMPPS = Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- SUAPS = Service Universitaire des Activités Physique et Sportives et de plein air
- FC = Formation Continue
- CROUS = Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires
- IUFM = Institution Universitaire de Formation des Maîtres

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Service Scolarité Lettres, Langues,  
Sciences Humaines et Sociales  
Rue de la Censive du Tertre  
BP 81227  
44312 NANTES Cedex 3

Année universitaire 2012/2013

### 1) INSCRIPTIONS

DEMANDE	OBJET	début de la démarche	date limite
1 <sup>ère</sup> INSCRIPTION en 1 <sup>ère</sup> ANNÉE	- Téléchargement du dossier - Inscription sur rendez-vous	04 juin 09 juillet	20 juillet 25 juillet
RÉINSCRIPTION	- <u>Etudiants inscrits à l'université de NANTES en 2011-2012</u> : → par le web à <a href="http://www.univ-nantes.fr">www.univ-nantes.fr</a>  - <u>Etudiants ayant interrompu leurs études</u> : → au guichet sur convocation ou par e-mail <a href="mailto:scolarite.lettres@univ-nantes.fr">scolarite.lettres@univ-nantes.fr</a>	1 <sup>er</sup> créneau : 23 juillet 2 <sup>ème</sup> créneau : 16 août  15 juin	1 <sup>er</sup> créneau : 31 juillet 2 <sup>ème</sup> créneau : 31 août  31 août
INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE EN LICENCE	Le nombre d'inscription est limité sur l'ensemble de la licence : - un redoublement de droit par année d'études (L1, L 2, L3) - une inscription supplémentaire possible par dérogation - une ou plusieurs inscriptions supplémentaires pour cas particuliers sur décision du président de l'université. Les étudiants ayant interrompu leurs études depuis trois ans et ceux qui ont déjà validé un niveau L bénéficient de nouveau de ces droits aux inscriptions.	dès les résultats de la 2 <sup>ème</sup> session	31 août
CHANGEMENT D'ORIENTATION	- Après une première inscription en licence 1 <sup>ère</sup> année : → imprimé à retirer au service de la scolarité	après l'inscription	26 octobre
MODIFICATION D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE	- Etudiants de licence ou master souhaitant modifier un choix d'unité d'enseignements. <b>Note</b> : Possibilité de modifier un choix d'enseignement du premier semestre (seulement) par intranet à l'adresse suivante : <a href="http://www.univ-nantes.fr/">http://www.univ-nantes.fr/</a>	1 <sup>er</sup> semestre : 14 septembre 2 <sup>nd</sup> semestre : 21 janvier	1 <sup>er</sup> semestre : 12 octobre 2 <sup>nd</sup> semestre : 22 février
RÉORIENTATION À L'ISSUE DU 1 <sup>er</sup> SEMESTRE	- A l'issue du 1 <sup>er</sup> semestre, l'étudiant de 1 <sup>ère</sup> année de licence souhaitant changer d'orientation retire un imprimé au service de la scolarité. La commission d'orientation donne un avis à l'issue d'un entretien individuel. - Inscription dans la nouvelle filière si décision favorable du Président	26 novembre	14 décembre
RÉGIME SPÉCIAL	- Etudiants ne pouvant valider la formation sur une année (engagés dans la vie active, assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, handicapés, sportifs de haut niveau) - Accord pour la suivre sur 2 ans avec ou sans dispense d'assiduité (voir ci-dessous) <b>Note</b> : en master 1, le nombre d'inscriptions n'est pas limité <b>Imprimé téléchargeable sur le site de l'université</b>	à l'inscription	01 octobre
DISPENSE D'ASSIDUITÉ	- Etudiants ne pouvant assister aux cours (voir cas du régime spécial ci-dessus) : - accordée pour l'année ou pour un semestre - pas de contrôle continu - obligation du seul examen terminal - certains cours peuvent être obligatoires <b>Imprimé téléchargeable sur le site de l'université</b>	1 <sup>er</sup> semestre : à l'inscription 2 <sup>nd</sup> semestre : 14 janvier	1 <sup>er</sup> semestre : 01 octobre 2 <sup>nd</sup> semestre : 14 février



<u>DEMANDE</u>	<u>OBJET</u>	<u>début de la démarche</u>	<u>date limite</u>
VALIDATION D'ACQUIS	- Permet d'accéder à une formation sans avoir le titre d'accès de droit - Sur dossier après avis de la commission pédagogique et décision du Président (conditions de diplôme et/ou d'expérience professionnelle)	mai	Info-com : 08 juin Autres : 20 juillet
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	- Permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur au regard de l'expérience professionnelle ou personnelle	Pôle VAE 2 bis bd Léon Bureau 44262 Nantes Cedex 2 ☎ 02.72.64.88.11 <a href="mailto:revae@univ-nantes.fr">revae@univ-nantes.fr</a>	
VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES	- Permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur au regard des études accomplies en France ou à l'étranger (guichet N°05 VA)	1 <sup>er</sup> janvier	1 <sup>er</sup> mai
TRANSFERT	- Etudiants d'une autre université souhaitant être accueillis à NANTES : → retirer une «demande préalable à un transfert» → convocation pour inscription - Etudiants nantais souhaitant intégrer une autre université : → contacter le service de la scolarité	1 <sup>er</sup> mai  dès mai	31 août  Sauf Info-com : 08 juin
AUDITEUR LIBRE	- 25 ans minimum - Uniquement les cours magistraux - Ne donne pas la qualité d'étudiant - Dans la limite des places disponibles	1 <sup>er</sup> octobre	
ANNULATION D'INSCRIPTION	- Sur simple demande - Avec remboursement des droits universitaires  - Sans remboursement des droits universitaires  <b>Note</b> : Passé deux mois les demandes sont irrecevables	après l'inscription  1 mois après le début des cours	1 mois après le début des cours (semaine d'orientation incluse en L1)  2 mois après le début des cours

## **2) BOURSES**

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT	- Attribution de bourse et/ou d'un logement en licence ou master : → sur critères sociaux → inscription internet sur le site du CROUS	début janvier	30 avril
BOURSE	- Boursiers n'ayant pas épuisé leur droit à bourse et en situation de réorientation	s'adresser au guichet	
MAINTIEN DE BOURSE	- En cas de non progression d'études pour raisons médicales ou sociales.	s'informer au guichet	
AIDE SPECIFIQUE	Aux étudiants se destinant au métier d'enseignant	consulter le site du CROUS	

## **3) DIPLÔMES ET RELEVÉS DE NOTES**

DIPLÔMES	Les diplômes obtenus l'année précédente sont disponibles à partir de mi-novembre au guichet examens de la Scolarité.		
RELEVÉS DE NOTES	- A télécharger depuis l'espace de travail de l'étudiant à partir de l'année 2011/2012 - A demander au service examens de la scolarité pour les années antérieures		

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE

## 2012 - 2013 - U.F.R. LETTRES & LANGAGES

	Dates		Année	Semaine
<b>PHILOSOPHIE</b> Semaine d'information et d'orientation présence obligatoire	10 au 14 septembre		2012	37
<b>Début des Cours du 1<sup>er</sup> semestre</b>	17 sept.	27 oct.	2012	38 - 43
Interruption des cours	29 oct.	03 nov.	2012	44
<b>Suite des Cours du 1<sup>er</sup> semestre</b>	05 nov.	14 déc.	2012	44 - 50
<b>Révisions</b>	17 déc.	21 déc.	2012	51
Vacances de Noël	22 déc.	06 janv.	2012-2013	52 - 01
<b>Examens du 1<sup>er</sup> semestre</b>	07 jan.	19 jan.	2013	2 - 3
<b>Début des cours du 2<sup>d</sup> semestre</b>	21 jan.	01 mars	2013	4 - 9
Interruption des cours	04 mars	09 mars	2013	10
<b>Suite des cours du 2<sup>nd</sup> semestre</b>	11 mars	19 avril	2013	11 - 16
Vacances de printemps	22 avril	03 mai	2013	17 - 18
<b>Examens du 2<sup>nd</sup> semestre</b>	06 mai	22 mai	2013	19 - 20 - 21
<b>Corrections, oraux, délibérations...</b>	23 mai	30 mai	2013	21-22
<b>Affichage des résultats</b>	Vendredi 31 mai		2013	22
<b>Examens 2<sup>nd</sup>e session</b>	17 juin	02 juil.	2013	25 - 26 - 27
<b>Corrections, oraux, délibérations...</b>	03 juil.	11 juil.	2013	27 - 28
<b>Affichage des résultats</b>	Vendredi 12 juillet		2013	28